

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 23 octobre 2015**  
**COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE**

Présidence de Mr J.P. ANDEOL, Maire

Présents : Tous les conseillers en exercice, sauf les excusés et absents

Absents :

Excusés : Jean BOURGEOIS, Jérôme FLON, Mathieu BEGOU, Ivan SICHOUC

Secrétaire de séance : Reymonde BELLE

Lecture et approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 septembre 2015.

## **1 - Décisions modificatives**

Le Maire fait part des deux décisions modificatives comme ci-dessous :

### **DM N°3**

2315 - Installation, matériel et outillage techniques -3 000.00

2051 - Concessions et droits similaires + 2 200 (Logiciel cosoluce et microsoft office)

2184 – Mobilier + 800.00 (Panneau d'affiche extérieur)

### **DM n°4**

022 - Dépenses imprévues -150.00

73925 - Fonds péréquation des ressources intercomm.&comm. + 150.00 (FPIC)

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité.

## **2 - Centre de Gestion**

Monsieur le Maire fait part de la lettre reçue par le Centre de Gestion de la Drome concernant l'avenant à la convention d'inspection.

Monsieur le Maire a proposé de délibérer pour signer la convention qui prévoit 1 jour en 2016, afin de faire un point sur le rapport d'inspection de l'année 2012 en présence du maire/et ou d'un élu référent, de la secrétaire de mairie et de l'assistant de prévention ainsi que de visiter les lieux de travail et activités du personnel.

Les frais relatifs à cette fonction pour la collectivité et pour l'année 2015 sont donc de 294€ (sur la base du tarif 2015, ce tarif étant susceptible d'évolution pour l'année 2016).

Après délibération, le conseil municipal, approuve à l'unanimité.

## **3 - EDF (Tarif)**

Monsieur le Maire fait part du courrier d'EDF stipulant que les Conditions Générales de Vente (CVG) du tarif bleu d'une puissance inférieure ou égale à 36 kVA évoluent à compter du 1er novembre 2015.

Il propose au conseil municipal d'accepter ou non ces nouvelles conditions.

Le conseil municipal, décide d'accepter ces nouvelles conditions.

## **4 - Taxe d'aménagement**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Maire fait part au conseil municipal le besoin de revoir la délibération du 09 septembre 2011 dont la validité était jusqu'au 31 décembre 2015,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas modifier sur l'ensemble du territoire communal et en totalité la taxe d'aménagement, qui est au taux de 3%
- **Dit** que la présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2018). Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

- **Autorise** Monsieur le maire à notifier cette délibération au service de l'état chargé de l'urbanisme, au retour du contrôle de légalité et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour information, la PVR est toujours d'actualité pour le quartier Paillasson.

## **5 - Natura 2000**

Monsieur le Maire fait part de la nouvelle carte pour Natura 2000. Les remarques n'ont pas été toutes prises en compte. Les propriétaires sont invités à venir en mairie, pour consulter la nouvelle carte et faire part de leur remarque.

Cela doit être fait avant le 15 décembre 2015.

## **6 - Questions diverses**

### ➤ EAU (Drôme Gervanne)

Pour la commune sur les travaux 2016, il faut établir un devis pour le remplacement de la conduite entre la ferme Viougeas et le chemin départemental quartier Gervanne.

### ➤ VOIRIE

Suite à la visite pour l'accessibilité, il faut mettre en place l'enrobé d'une largeur de 1m40 avec des paliers pour la calade entre le monument au mort et l'aire de stationnement.

Pour le wc public de vaugelas, il faut supprimer la marche.

Monsieur le Maire est à la recherche de devis pour les gardes corps pour les ponts.

### ➤ AGENT INTERCOMMUNAL

Suite à la visite de Mr BATERNEL à la médecine du travail qui le déclare apte mais avec des restrictions, nous vous avons établi un tableau.

Lundi prochain, une réunion aura lieu entre les trois communes qui l'emploi.

### ➤ RECENSEMENT POPULATION 2016

Le recensement de la population pour l'année 2016, ce déroulera du 21 janvier au 20 février. Nous sommes à la recherche d'un agent recenseur.

### ➤ CIMETIERE

Monsieur le Maire, fait lecture du courrier de Mme Ballandras concernant son urne funéraire et rappelle le souhait de Mme Derville.

Le conseil municipal accepte ces deux demandes.

### ➤ PLAN DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire fait part que la mairie de Beaufort sur Gervanne est en train d'effectuer une démarche pour établir un plan de sauvegarde. Monsieur le Maire souhaite s'associer à cette mairie pour en établir un.

Le conseil municipal accepte cette démarche.

Fin de séance : 20h00

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 27 novembre à 18h30